

**COMPTE RENDU DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 16 Mai 2022**

**I. Intervention de M. Kévin BAZILE pour présenter la Société FIBOIS.**

Approbation, à l'unanimité, du procès-verbal du conseil municipal du 21 Mars 2022

Secrétaire de séance : Mme Geneviève OBERGER

**II. Tirage au sort des jurés d'assises 2023**

NOM	PRENOM	DOMICILE
Mme ZHANGLI LI épouse RICHARD	Chine	34 les Cerneaux
M. VAILLANT	Gilles	319, Monté du Plantin
Mme VERT	Mylène	250, Allée des Rouges Gorges
Mme VERSAUD épouse FOREY	Noëlle	33, Impasse du Château
M VOLAY	Jean	1161, chemin des Alouettes
Mme PAYANT	Jeanne	151, chemin du Cuchet

**III. Convention de transfert de la compétence « Création, entretien et l'exploitation des Infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables (IRVE) » au SIGERLy**

Dans le cadre de la prise de compétence « Infrastructure de recharge des véhicules électriques (IRVE ) » par le SIGERLy, celui-ci a adopté une convention régissant les modalités administratives, techniques, et financières du transfert. Celle-ci est à signer pour acter du transfert de compétence.

Cette convention a été validée par une délibération prise par le SIGERLy en date du 16 Mars 2022.

Cette compétence implique la mise en place et l'organisation par le SIGERLy d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables.

Afin de préciser les règles qui permettront le bon exercice de la compétence par le SIGERLy, la présente convention vient fixer les conditions administratives, techniques et financières qui encadrent les relations et les engagements réciproques entre le syndicat et les collectivités lui ayant transféré la compétence optionnelle « IRVE »

Monsieur le Maire donne lecture de la convention à signer par la commune.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé ci-dessus, à l'unanimité :

**Approuve** la convention de transfert de la compétence « Création, entretien et l'exploitation des Infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables (IRVE) » au SIGERLy

**Autorise** Monsieur le Maire à signer cette convention

## **VI Demande de subvention : Appel à projets 2022 : l'Eau, ressources de demain avec la Caisse d'Epargne et Espace Naturel Sensible avec le Département :**

Ce sujet sera mis à l'ordre du jour pour 2023. En effet, après renseignement pris auprès de la Caisse d'Epargne, celle-ci octroie un don sur la base d'un dossier complet.

Le projet du réaménagement de l'étang Square Gauthier est encore à l'étude. Il est éligible à ce don.

Nous avons lancé la 2<sup>ème</sup> phase de cette étude pour l'élaboration de plusieurs scénarios.

### **V Comptes rendus des différentes commissions**

#### **A. Commission voirie :**

- Travaux terminés : - grillage des tennis, chaussée et trottoir du Célard, signalisation de la rue Dodat, pose des barrières devant l'école publique
- Travaux en cours : matérialisation signalisation sur tout le territoire de la commune en agglomération, Passage de l'épaveuse.
- Travaux à l'étude : sécurisation du chemin des Alouettes.

#### **B. Commission scolaire :**

- CCE : organisation d'une soirée « Jeux de société » le vendredi 20/05/2022 de 19 h 00 à 22 h 00.
- Marchés publics : renouvellement de la fourniture des repas au restaurant municipal et renouvellement de la prestation de service pour le périscolaire et le temps méridien.
- Ecole publique : actuellement il y a 40 nouvelles inscriptions pour la rentrée scolaire prochaine. (24 élèves de CM2 vont quitter l'école publique pour le collège)

#### **C. Commission environnement :**

- Installation des composteurs : actuellement 50 personnes sont inscrites, c'est devenu un lieu de convivialité.
- La commission doit se réunir afin d'étudier le dossier de la désimperméabilisation de la cour de l'école publique.

#### **D. Commission Agricole :**

- Lors de cette réunion, il a été abordé la zone Agricole dans le PLU. Suite au projet de modification du PLU il est proposé pour le secteur A :
  - Une zone agricole non constructible
  - Une zone agricole où les nouveaux agriculteurs pourront construire leur maison pour nécessité agricole
  - Marquage en bleu des bâtiments agricoles pour rendre possible le changement de destination en habitation.
- La commission agricole étudie aussi l'élargissement des PENAP.

### **VI. Questions diverses**

- Tableaux permanences élections législatives les 12 et 19 juin 2022 : les permanences sont de 2 heures. Les élus devront s'inscrire auprès du secrétariat de Mairie.

- Schéma directeur assainissement : information du passage des techniciens tout au long de l'année pour faire leur investigation y compris sur les voies privées.

**VII. Prochaines réunions de commissions :**

- Commission environnement le lundi 23 Mai 2022 à 20 h 00 en Mairie
- Commission urbanisme le lundi 30 mai 2022 à 19 h 00 à la Mairie

**VIII. Prochaine réunion du Conseil Municipal : Lundi 04 Juillet 2022**